



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

porcs

Question écrite n° 132731

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur la situation des éleveurs de porc français. Selon une enquête de l'IFIP de mars 2012, le taux horaire du travail minimum dans les industries du porc varie du simple au triple entre l'Allemagne (5 euros de l'heure) et la France (16 euros de l'heure). "Les industriels allemands profitent de l'absence de salaire minimum et de convention collective dans le secteur pour rémunérer à bas prix les travailleurs de l'Europe de l'Est embauchés par les sociétés de service". Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement afin de lutter contre les fortes disparités de coût de main d'œuvre en Europe et plus spécifiquement dans l'industrie du porc.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132731

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et agroalimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2012, page 4171

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)